

267

DQ17.1

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans
la MRC de L'Érable

6211-24-020

De: Simon Jean-Yelle [sjeanyelle@enerfin.es]
Envoyé: 15 janvier 2010 11:50
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Cc: Sara Diaz
Objet: Reponse question 19 et rectification

Bonjour Mme Boutin,

Je vous envoie ci-joint la réponse à la question 59 (DQ17) que nous avait adressée la commission. Je vous joint aussi un document de rectification concernant un annexe et le dernier mémoire qui avaient été rendu disponible. Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toute autre question.

Meilleures salutations.

Simon Jean-Yelle
Chargé de Projet - Éoliennes de l'Érable
2075 Rue University,
Bureau 1015 - Montréal, (Québec) H3A 2L1

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec G1R 6A6

Objet : **Re : Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable**
Question n° 59

Question 59

Lors de la présentation d'un mémoire au cours de la deuxième partie de l'audience publique, le jeudi 17 décembre en après-midi, une participante a affirmé que des travaux avaient été réalisés par le promoteur dans l'aire de départ d'une propriété louée par l'entreprise de traîneaux à chien Le Chenil des Grands Versants (DT11, p. 22 ; DM90.1).

Ces travaux ont-ils été entrepris par le promoteur ? En quoi consistaient-ils et quels étaient les objectifs visés par ceux-ci ? Le propriétaire de la propriété et son locataire avaient-ils été informés ? L'utilisation du site avait-il été pris en considération lors de la planification des travaux ?

Réponse 59

Au cours de l'automne 2009, des études géotechniques ont eu lieu sur le site du parc de manière à analyser la composition des sols et leur capacité de support pour recevoir des chemins d'accès ou les fondations des éoliennes.

Les travaux décrits par la participante étaient effectués à la demande du promoteur par une compagnie spécialisée dans ce domaine. Leurs buts étaient de creuser un trou d'une profondeur d'environ 0,5 mètres de profondeur de manière à prendre un échantillon pour connaître la composition du sol. Suite à la prise de l'échantillon, le trou est comblé et remis à son état initial. La prise de données devait se faire à l'aide d'une excavatrice en bordure du chemin prévu, qui coïncide avec le chemin déjà existant sur la parcelle du propriétaire. Le propriétaire du terrain avait été informé téléphoniquement des travaux et les trois municipalités avaient aussi été informées par fax le 4 décembre 2009.

À l'arrivée de l'excavatrice, les installations du Chenil se trouvaient en partie dans le chemin d'accès menant à l'endroit de prise de données et personne n'était sur place. Il fut décidé par le promoteur

que le contracteur tenterait de contourner les installations mais le locataire s'interposa. La situation fut réglée le lendemain en présence du propriétaire du terrain (signataire d'un contrat d'octroi d'option), du locataire et d'un employé d'Éoliennes de L'Érable.

Dans tous les cas, comme nous l'avons signifié au propriétaire du Chenil des Grands Versants suite à son intervention aux audiences publiques, nous regrettons qu'il n'ait pas pu être avisé personnellement par le promoteur ou par le propriétaire.

En ce qui concerne l'utilisation du site, il n'était pas prévu que les activités du Chenil puissent entrer en conflits avec les travaux d'analyse géotechnique puisqu'il n'était nécessaire que d'utiliser le chemin d'accès du terrain pour un aller-retour. Il était prévu que ce dernier soit libre d'accès au moment des travaux.

Après les premières audiences du BAPE, le comité de suivi, auquel Enerfin participe, a abordé le sujet des sentiers de traîneaux à chien dans sa réunion du 23 novembre (voir DM176, page 39). Il fut décidé que le coordonnateur local de la MRC, Nicolas Talbot, contacterait les propriétaires du Chenil des Grands Versants pour organiser une réunion.

Ainsi, Le 21 décembre 2009, Nicolas Talbot, coordonnateur du comité de suivi pour le projet éolien de L'Érable a rencontré personnellement madame Martina Lerner et monsieur François Porcherel au centre administratif de la MRC de L'Érable.

M. Talbot nous fait le résumé suivant de la rencontre :

Au cours de cette rencontre, il a été sujet des faits qui sont survenu le jeudi 10 décembre lorsqu'une pelle mécanique avait arraché un arbrisseau sur la propriété de monsieur Gilbert Brochu afin de réaliser des tests de sol. Lors de la rencontre, Monsieur Porcherel a clairement indiqué qu'il y avait eu un malentendu et qu'il allait donner accès aux équipements dans le cas où d'autres tests seraient nécessaires.

Par la suite, les propriétaires ont exposé les problématiques potentielles quant à l'implantation des éoliennes et la réalisation des chemins d'accès.

Le terrain où sont situées les installations du chenil Les Grands Versants appartient à monsieur Gilbert Brochu. Celui-ci permet à monsieur Porcherel d'utiliser une partie de son terrain pour la réalisation de ses activités. Malgré le fait qu'il ait signé un contrat d'option avec le promoteur, monsieur Brochu ne souhaite pas retirer à monsieur Porcherel son droit d'accès sur sa propriété.

Une nouvelle réunion devant regrouper le propriétaire du terrain, les propriétaires du Chenil Les Grands Versants, un représentant d'Éoliennes de L'Érable et M. Talbot est en cours de planification. Par contre, M. Porcherel ne croit pas pouvoir assister à cette dernière (voir courriel en annexe). Dans tous les cas, Éoliennes de L'Érable continuera de faire son possible pour permettre une bonne cohabitation entre les activités du Chenil et celles du parc éolien, autant en phase de développement, de construction ou d'exploitation et fera parvenir les futurs avis autant au locataire qu'au propriétaire.

D'autre part la MRC tenait aussi à nous faire part de ce commentaire :

Le Chenil des Grands Versants est une entité commerciale qui n'est pas « repérable » en regard du rôle d'évaluation foncière de la municipalité, puisque ladite entité commerciale n'est propriétaire d'aucune unité d'évaluation foncière (aucun lot). En effet, les propriétaires du commerce occupent ou louent des espaces à un ou plusieurs propriétaires pour exercer leur activité commerciale. Le fait qu'au surplus l'entité ne bénéficie pas d'un droit d'usage non agricole en zone agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (aucun dossier à la CPTAQ) fait également en sorte que la localisation du commerce peut varier d'une année à l'autre mais que surtout, le commerce et ses pistes sont difficiles à détecter sur le territoire (aucune référence administrative, aucun « compte de taxe »). En conclusion, M. Brochu reste le contact reconnu d'un point de vue administratif puisqu'il est le propriétaire du terrain. L'activité commerciale étant en quelque sorte « itinérante » ou « nomade », il n'est pas possible de lui affecter une référence commerciale au rôle d'évaluation foncière.

Annexe 1

----- Original Message -----

From: [François Porcherel](mailto:fran@lesgrandsversants.com)
To: ntalbot@mrc-erable.qc.ca
Sent: Wednesday, January 13, 2010 8:46 PM
Subject: Chenil des grands versants

Bonsoir Monsieur Talbot,

Alors voilà, je vous explique notre situation actuelle:

- Nous sommes très affaiblis en ce qui concerne notre santé
- Nous n'avons pas encore débuté notre saison pour raison de santé
- Nous avons énormément de retard de travail
- Notre emploi du temps est plus que cédulé.....surtout après la parution d'un article sur notre entreprise dans le magazine national géo plein air
- Nous vivons 365j sous tente. Vous comprendrez que la vie quotidienne est rude et demande beaucoup plus de temps pour effectuer chaque tâche.
- La saison hivernale 2010 reste alors pour nous très courte pour gagner notre argent nous permettant ainsi de vivre....et cela avec une santé précaire.

C'est pour toutes ces raisons que nous ne pouvons assister à vos rencontres de travail. Nous faisons confiance en Mr Brochu, voyez avec lui le suivi des travaux.

Veuillez recevoir nos sincères remerciements
François Porcherel
www.lesgrandsversants.com